Collectivité Territoriale unique de Guyane
Commune de Saint-Laurent du Maroni

M. Foucher

PLATEFORME DE STOCKAGE – PARCELLE AK1506
REGULARISATION DE SITUATION
Dossier de demande d'autorisation environnementale
Partie A : Description du projet

Décembre 2024 – Version A0

Bureau d'études environnement & Voiries Réseaux Divers

Immeuble PATAWA
854 A Route de Rémire
97354 REMIRE MONTJOLY

Tél. 0594 30 09 13
fax. 0594 30 92 69
Email : contact@agirenv.fr

SIRET : 443 595 632 00037 – APE : 7112 B
SAS au capital de 10 200,00 euros

Plateforme de stockage – Parcelle AK1506 – Commune de Saint-Laurent-du-Maroni / Régularisation de situation

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Partie A – Description du projet

Maître d'ouvrage : M. Foucher
Localité : Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane française
Date de remise : Décembre 2024
N° dossier : 23030

Rédigé par : CV - SDU
Vérifié par : CV

AGIR ENVIRONNEMENT
Bureau d'études environnement & VRD

Immeuble PATAWA
854 A Route de Rémire
97354 REMIRE MONTJOLY

Tél. 0594 30 09 13
fax. 0594 30 92 69
Email : contact@agirenv.fr

SAS au capital de 10 200 €
SIRET 443 595 632 00037 APE 7112 B

SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE A : Description du projet

PARTIE B : Note de présentation non technique

PARTIE C : Autorisation environnementale – Etude d'incidence

PARTIE D : Demande dérogation espèces protégées

SOMMAIRE

1 DESCRIPTION DU PROJET 5
1.1 NATURE DE L'OPERATION 5
1.2 VOLUME DE L'OPERATION ET PHASAGE 5
1.3 TERRASSEMENTS GENERAUX 5
1.4 VOIRIE ET STATIONNEMENTS 5
1.5 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES 6
1.6 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 8
1.7 TRAITEMENT SPECIFIQUE 8
1.8 RESEAUX DIVERS 8
1.9 ESPACES VERTS 9
2 DESCRIPTION DES MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE 9
2.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES 9
2.2 GESTION DES EAUX USEES 10
3 DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT 10
3.1 MOYENS D'INTERVENTION 10
3.2 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION 10

1 DESCRIPTION DU PROJET

1.1 NATURE DE L'OPERATION

Le projet consiste en l'aménagement de la parcelle AK1506 comme base vie chantier ainsi que zone de stockage et de dépôt de matériaux pour une entreprise de travaux publics.

La plateforme sera utilisée pour stocker des matériaux et des engins de chantier:
- GNT (environ 500 Tonnes)
- gravillons (150 Tonnes)
- Sable
- palettes de bordures....

Une aire de stationnement pour engins de chantier est également mise en place (2 pelles à pneu, niveleuse, 2 compacteurs BW120, compacteur BW216 et un ravitailleur)
Un espace de bureaux est également positionné sur la zone.

1.2 VOLUME DE L'OPERATION ET PHASAGE

La superficie de la parcelle est de 4000 m².

L'intégralité de la surface a été imperméabilisée au niveau de la plateforme de stockage.

L'opération a été réalisée en une seule phase.

1.3 TERRASSEMENTS GENERAUX

Le déboisement a été réalisé et concerne l'emprise de la parcelle projet et ses abords (parcelle AK1507).

Des terrassements ont été réalisés pour permettre la mise en œuvre d'une plateforme plane de stockage.
Les travaux ont été réalisés à la fois à l'aide des matériaux du site et à l'aide de matériaux d'apport.
Le réglage et compactage des plateformes ont été réalisés en privilégiant le terrain naturel afin de limiter les mouvements de terre.

1.4 VOIRIE ET STATIONNEMENTS

L'accès au projet se fait depuis l'avenue Paul Castaing par l'intermédiaire d'une piste revêtue en bicouche.

Figure 1 : Localisation de la voie d'accès depuis le carrefour avec la RD11

Cette piste dessert uniquement le projet.
Un fossé a été réalisé sur un côté pour récolter les eaux de ruissellement.

1.5 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le réseau de collecte des eaux pluviales sera séparatif et gravitaire.

Les eaux ruisselant sur la plateforme et les talus créés seront gérés via la mise en place de fossés créés en limite sud du projet et rejetés dans le talweg à l'aide de canalisations enterrées.

Afin d'assurer la transparence hydraulique du projet, la mise en place d'un fossé en périphérie et de 2 ouvrages enterrés est préconisée.
Les sens d'écoulement des eaux pluviales seront conservés.

Le réseau enterré sera constitué de canalisations PVC au diamètre adapté.

Le plan du réseau d'eaux pluviales est présenté sur le plan page suivante.

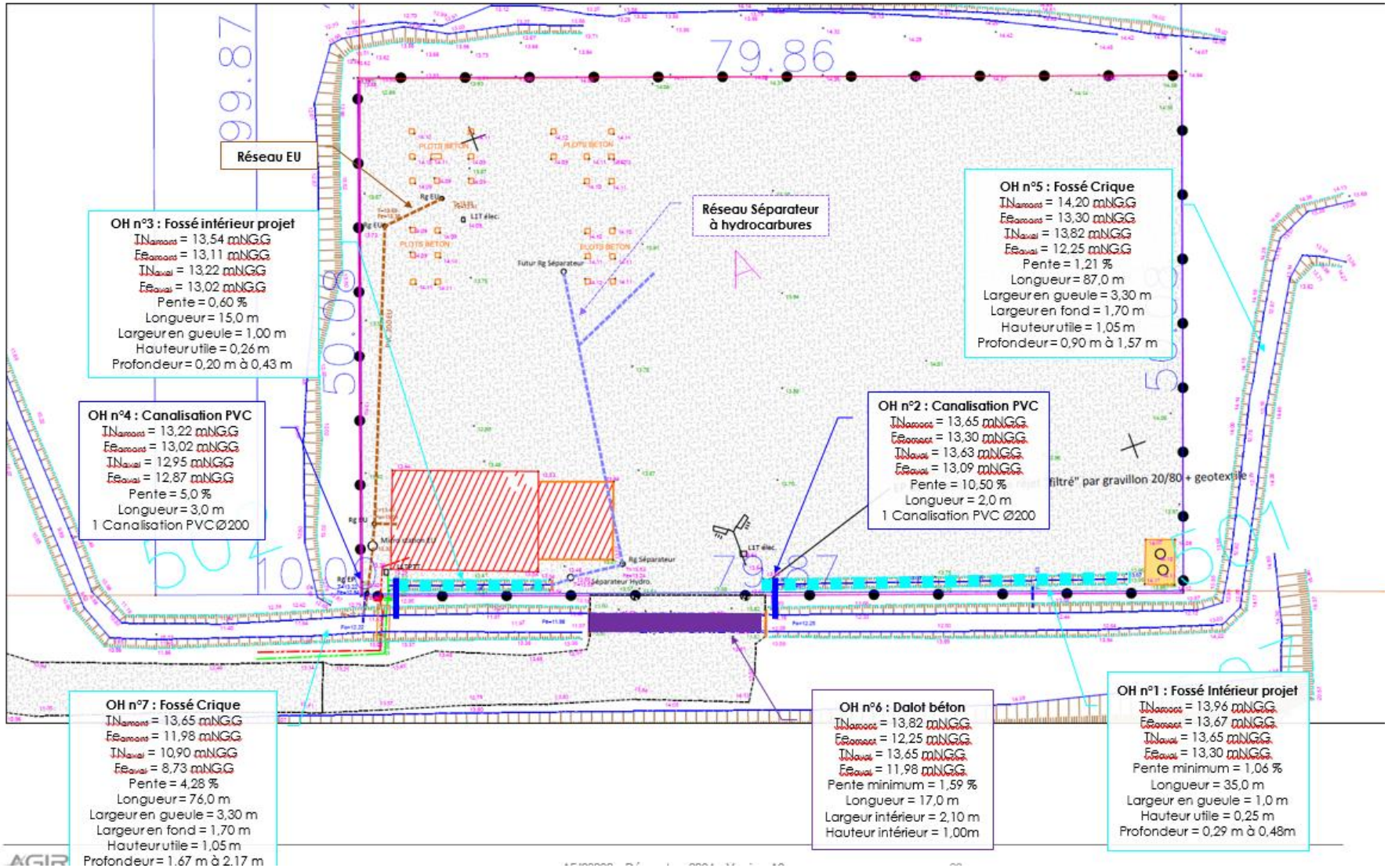
Réseau EU
OH n°3 : Fossé intérieur projet
TNamont = 13,54 mNGG
Feamont = 13,11 mNGG
TNaval = 13,22 mNGG
Feaval = 13,02 mNGG
Pente = 0,60 %
Longueur = 15,0 m
Largeur en gueule = 1,00 m
Hauteur utile = 0,26 m
Profondeur = 0,20 m à 0,43 m
Réseau Séparateur à hydrocarbures
OH n°5 : Fossé Crique
TNamont = 14,20 mNGG
Feamont = 13,30 mNGG
TNaval = 13,82 mNGG
Feaval = 12,25 mNGG
Pente = 1,21 %
Longueur = 87,0 m
Largeur en gueule = 3,30 m
Largeur en fond = 1,70 m
Hauteur utile = 1,05 m
Profondeur = 0,90 m à 1,57 m
OH n°4 : Canalisation PVC
TNamont = 13,22 mNGG
Feamont = 13,02 mNGG
TNaval = 12,95 mNGG
Feaval = 12,87 mNGG
Pente = 5,0 %
Longueur = 3,0 m
1 Canalisation PVC Ø200
OH n°2 : Canalisation PVC
TNamont = 13,65 mNGG
Feamont = 13,30 mNGG
TNaval = 13,63 mNGG
Feaval = 13,09 mNGG
Pente = 10,50 %
Longueur = 2,0 m
1 Canalisation PVC Ø200
filtré" par gravillon 20/80 + geotextile
OH n°7 : Fossé Crique
TNamont = 13,65 mNGG
Feamont = 11,98 mNGG
TNaval = 10,90 mNGG
Feaval = 8,73 mNGG
Pente = 4,28 %
Longueur = 76,0 m
Largeur en gueule = 3,30 m
Largeur en fond = 1,70 m
Hauteur utile = 1,05 m
Profondeur = 1,67 m à 2,17 m
OH n°6 : Dalot béton
TNamont = 13,82 mNGG
Feamont = 12,25 mNGG
TNaval = 13,65 mNGG
Feaval = 11,98 mNGG
Pente minimum = 1,59 %
Longueur = 17,0 m
Largeur intérieur = 2,10 m
Hauteur intérieur = 1,00m
OH n°1 : Fossé Intérieur projet
TNamont = 13,96 mNGG
Feamont = 13,67 mNGG
TNaval = 13,65 mNGG
Feaval = 13,30 mNGG
Pente minimum = 1,06 %
Longueur = 35,0 m
Largeur en gueule = 1,0 m
Hauteur utile = 0,25 m
Profondeur = 0,29 m à 0,48m

1.6 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre de l'aménagement de la base vie / plateforme de stockage, un dispositif d'assainissement individuel des eaux usées a été mis en place.
L'exploitation de la plateforme ne nécessite par une présence permanente de personnel sur place. Toutefois du personnel sera amené à intervenir ponctuellement.
Les besoins définis pour le projet sont de 6 EH.

La filière d'assainissement est de type OXTEC6 de VILTRA.
Cette filière est agréée avec comme numéro d'agrément ministériel N° 2016-006

Ce dispositif de traitement est une microstation à écoulement gravitaire fonctionnant selon le principe de la culture fixée immergée aérée.
Il est constitué de trois compartiments :

- un décanteur primaire ;
- un réacteur biologique ;
- un clarificateur.

Le rejet de la microstation se fait dans le fossé/talweg existant au sud du projet.

1.7 TRAITEMENT SPECIFIQUE

Un séparateur à hydrocarbures est mis en place dans le cadre du projet. Il s'agit d'un séparateur de type équivalent au modèle de chez Techneau, Gamme YH10, modèle YH1006E.

Ce modèle est une cuve en polyéthylène recyclable, réalisée par rotomoulage, et équipée d'amorces de regards. Il possède un obturateur automatique vertical en polyéthylène taré à 0,85, avec des joints nitriles en entrée et sortie. Le dispositif d'entrée possède un seuil avec surverse et cloison siphoïde pour alimenter le by-pass.

1.8 RESEAUX DIVERS

1.8.1 Adduction en eau potable

Le réseau d'adduction en eau potable est raccordé sur le réseau existant en bordure de l'avenue Paul Castaing.

La mise en place de canalisations diamètre 110 mm permettra de réaliser un système de défense incendie traditionnel (poteaux incendie).

1.8.2 Réseau d'électricité

Le projet est raccordé au réseau existant au droit de l'avenue Paul Castaing.

1.8.3 Eclairage public

Il n'y a pas d'éclairage public.

1.8.4 Téléphone

Le réseau de télécommunication de cette opération est raccordé sur le réseau existant le long de l'avenue Paul Castaing.

1.9 ESPACES VERTS

Sans objet.

2 DESCRIPTION DES MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

2.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'absence ou le défaut d'entretien des aménagements hydrauliques pourraient entraîner des dysfonctionnements importants, engendrant une perturbation des écoulements et des risques d'inondation au droit, en amont et en aval du projet, et des risques pour la santé publique.

Le réseau pluvial doit être contrôlé régulièrement. Les débris qui peuvent s'accumuler au niveau des ouvrages hydrauliques de passage doivent être retirés pour éliminer le risque de formation d'embâcles.

L'entretien régulier des fossés enherbés devra comprendre la fauche de la végétation du fond et des berges.

L'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales sera à la charge du propriétaire.

Le détail des opérations d'entretien et de maintenance des ouvrages de gestion des eaux pluviales est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Modalités, fréquence et coûts d'entretien du réseau d'eaux pluviales

Type d'ouvrage	Modalités d'entretien	Estimation du coût	Fréquence
Réseau enterré	Contrôle régulier Enlèvement des dépôts au niveau des avaloirs ou dans les canalisations Enlèvement des embâcle	1000 €	1 fois par an
Fossés enherbés	Fauche de la végétation du fond et des berges Curage / reprofilage	5000€	3 fois par an

2.2 GESTION DES EAUX USEES

Le système de traitement des eaux usées devra respecter les normes en vigueur, et avoir fait l'objet d'une demande d'installation d'assainissement non collectif auprès du SPANC.

L'ouvrage d'assainissement autonome des eaux usées devra être entretenu de façon régulière afin de ne pas provoquer de pollution en aval. Le maître d'ouvrage aura à sa charge l'entretien de son système d'assainissement non collectif.

3 DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

3.1 MOYENS D'INTERVENTION

Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident seront les suivants :

- Le locataire des lieux devra avoir à disposition sur le chantier des kits de dépollution prêts à l'emploi permettant une intervention rapide.
- En cas de fuites d'huile dans l'atelier, le séparateur hydrocarbures assurera leur récupération, les traitera et les acheminera vers le fossé des eaux pluviales.

Un entretien régulier des différents types de réseaux et machines utilisées sur site sera réalisé afin de prévenir au maximum le risque de pollution du milieu naturel.

En règle générale sur les sites de stockage, en cas d'incident ou d'accident :

- En cas de fuite : mise en place d'absorbants ou de kits de dépollution,
- S'il y a impact sur le milieu naturel, le propriétaire alerte la DGTM.

3.2 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

La plateforme de stockage est destinée à être exploitée sur le long terme.
L'usage du site conditionnera sa remise en état.

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise en arrêt définitif de l'exploitation de la plateforme, la déconstruction se fera selon les normes et arrêtés en vigueur.

La remise en état consistera :

- A la déconstruction du local
- A l'enlèvement des stocks de matériaux et engins stockés sur site.
- A l'enlèvement et l'élimination dans les règles de l'art de toutes substances et des déchets présents sur le site.

La plateforme sera quant à elle laissée en l'état.